

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 mai 2017
CO 067 DE

Page 1/2

Etaients présents : Michel FRANCONY (Président) Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER et Yves DECOTE (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Martine PINGAT CHANEY, Philippe BRUNIAUX, René MOLIN, Christine CHATEAU, Jean-Paul BUCHET, Roland BERTHELIER, Patrice VILLALONGA, Florent GAILLARD, Denis MOREL, Angélique NOROY, Eric TOURNEUR, Jean-Marie BAILLY, Valérie PAQUIEZ, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Jean-Baptiste MERILLOT, Raphaël GAGNEUR, Bernard DODANE, Marie-Ange CAPRON, Philippe RIOU, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Jean-Jacques DE VETTOR, Catherine CATHENOZ, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Sébastien JACQUES, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, Christian JAQUIER, Marie-Thérèse BROCARD, Adrien LAVIER, Christian PROST, Claudine ROUEFF, Odile SIMON, Gérard MATHIEU, Henri DORBON, Laurent MENETRIER.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Jean-Jacques COURT à Bernard AMIENS, Cyril ACCARD GUILLOIS à Martine VUILLEMIN, Claire LUCAS VERNUS à Jacques GUILLOT, Marie-Christine CHAUVIN à René MOLIN, Thierry GUINCHARD à Jean-Luc BROCARD, Pascal DROGREY à Bernard DODANE, Christelle MORBOIS à Dominique BONNET, Véronique LAMBERT à Jean-François GAILLARD.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Jean-Louis DUFOUR à Pascal BONVALOT, Robert MOUGET à Brigitte RIGAUD, Lucie DODANE à Bernard LAUBIER, Françoise WEBER à Guy TRONCHET, Bernard ONCLE à Marie-Odile FOYET.

Etaients Excusés : Rémy VIENNET, André PROST, Hubert DELACROIX, René GUINERET, Denis BRENIAUX, Pierre GUINCHARD, Roger CHAUVIN, Gérard BOUDIER, François BOUVERET, Frédéric LAMBERT, Nelly BUYS, Sylvain BENETRUY, Hubert MOTTET, Jacky REVERCHON, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Yann PINGUAND, Clément FORET, Jean-Christophe OUDET, Jean BOYER, Michel BONTEMPS.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 94
Présents : 60
Votants : 73

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Paul BUCHET

Convocation faite le : 12 mai 2017

Objet : Natura 2000, études relatives au suivi des populations d'oiseaux et inventaires des coléoptères saproxyliques ENTENDU les objectifs du projet de territoire « Salins 2025 ».

CONSIDERANT que la Reculée des Planches-Près-Arbois a été désignée site Natura 2000 FR43301321 « Reculée des Planches-Près-Arbois » publication au JOUE : 03/12/2014 et ZSC, arrêté du ministère de l'environnement du 30 juillet 2015) en application de deux directives européennes (directive oiseau 2009/147/CE du 30/11/2009 et la directive habitats 92/43/CEE du 21/05/1992) ;

VU la note de synthèse N°7 en application de l'article L 2121-12 du CGCT ;

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 mai 2017
CO 067 DE (suite)

Page 2/2

ENTENDU que l'ancienne communauté de communes Arbois Vignes & Villages Pays de Louis Pasteur est la structure animatrice du site Natura 2000, ce qui recouvre diverses actions : information, communication, sensibilisation ; gestion des habitats et espèces et contractualisation ; veille et évaluation des incidences ; suivis scientifiques ; autres (gestion administrative et financière, mise à jour des documents,...) ;

ENTENDU que Natura 2000 doit permettre l'acquisition de nouvelles connaissances scientifiques sur la faune, la flore et les milieux naturels, que plusieurs études ont d'ores et déjà été réalisées et intégralement financées dans ce cadre : groupements aquatiques de la Cuisance, peuplement ornithologiques, coléoptères saproxyliques, chiroptères forestiers, que pour 2017 il est prévu deux études complémentaires : la première relative aux coléoptères saproxyliques forestiers, deuxième passage, et la seconde évaluant les effets des travaux de réouverture sur l'avifaune, au lieudit « la fin des Gueux », Mesnay ;

ENTENDU que le président du comité de pilotage, qui est obligatoirement un élu, est actuellement Hubert Darbon, maire des Planches-Près-Arbois et que le comité de pilotage du site Natura 2000 du 09 juin 2016 a validé le principe de ces études ;

ENTENDU que le coût des études est totalement pris en charge par l'Europe et l'Etat (remboursement sur factures acquittées) ;

VU l'avis favorable de la commission environnement du 24 avril 2017 ;

ENTENDU l'exposé de Mr Yves DÉCOTÉ, Vice- Président délégué à l'environnement ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1. **APPROUVE** la réalisation de ces deux études.
2. **SOLLICITE** une subvention à l'UE et à l'Etat à hauteur de 100% du TTC soit 13 636 €.
3. **DIT** que des crédits suffisants ont été inscrits au BP 2017 ;
4. **AUTORISE** le Président à signer tout document administratif, juridique et financier relatif à ce dossier ;



Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Michel FRANCONY